



# INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE BGL BNP PARIBAS RELATIVE A L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES PROCESSUS DE DECISION D'INVESTISSEMENT, DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN ASSURANCE

Le 27 janvier 2023

Conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) en vigueur à partir du 10 mars 2021, BGL BNP Paribas vous communique des informations en lien avec ses politiques relatives aux risques en matière de durabilité.

*Les risques en matière de durabilité désignent un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement*

En tant que conseiller financier et acteur du marché financier, BGL BNP Paribas S.A. tient compte des risques en matière de durabilité dans la sélection ou la recommandation d'instruments financiers pour ses clients.<sup>1</sup>

En appliquant les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas aux titres, obligations et produits d'investissement initiés par BGL BNP Paribas S.A. et ses filiales, cette dernière prend en compte les risques en matière de durabilité en évaluant régulièrement le profil risque/rendement de chaque produit couvert.

S'agissant des instruments financiers conçus par d'autres gestionnaires d'actifs ou initiateurs de produits, des informations sur leurs politiques sectorielles sont recueillies et prises en compte grâce à notre méthodologie en trèfles exclusive, présentée ci-dessous.

La survenance d'un événement dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance peut avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où cela peut affecter les émetteurs des instruments financiers de plusieurs manières : une baisse des revenus, une hausse des coûts, une atteinte à ou une dépréciation de la valeur des actifs, une augmentation du coût du capital ou des amendes et risques réglementaires. Un tel événement peut ainsi entraîner un changement au niveau de la stratégie du portefeuille, en excluant par exemple certains émetteurs.

En raison du changement climatique notamment, il faut s'attendre à une hausse à long terme des risques en matière de durabilité ayant une incidence négative sur les instruments financiers.

BGL BNP Paribas S.A. a par ailleurs recours à une notation interne, la méthodologie en trèfles, afin d'évaluer et de comparer le degré de durabilité de ces produits d'investissement assortis ou non de caractéristiques durables.

Cette méthodologie exclusive est appliquée à l'univers d'investissement recommandé. Cette note est fixée sur une échelle de 0 à 10, ce qui permet à BGL BNP Paribas d'identifier les risques en matière de durabilité et d'intégrer ces risques aux décisions d'investissement ou pour conseiller les clients sur des instruments financiers ou des produits d'assurance.

Cette note permet à BGL BNP Paribas, en tant que conseiller financier et participant au marché financier, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance pourrait avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, sur la valeur de ces produits.

De plus amples informations sur cette méthodologie sont disponibles sur notre site Internet : [Informations relatives à la durabilité | BGL BNP Paribas](#).

Les instruments financiers présentant un risque élevé en matière de durabilité peuvent toutefois faire l'objet d'un investissement ou être recommandés aux clients s'ils répondent aux objectifs, au profil de l'investisseur et aux besoins de diversification du client.

En outre, BGL BNP Paribas S.A. s'engage à entretenir des relations ouvertes et constructives avec ses parties prenantes externes (clients, fournisseurs, investisseurs ISR, ONG de plaidoyer, etc.) afin d'atteindre trois objectifs : anticiper le changement dans ses métiers et améliorer ses produits et services, optimiser la gestion du risque et avoir un impact positif sur la société.

<sup>1</sup> Pour les produits d'assurance distribués par BGL BNP Paribas, Cardif Lux Vie tient compte des risques en matière de durabilité et des principales

incidences négatives sur la durabilité lors de leur conception. Veuillez vous référer à la déclaration de Cardif Lux Vie.